

Washington : la victoire du lobby homosexueliste est un sale coup aux pauvres et aux nécessiteux de la capitale fédérale

Author : Rédaction RC

Categories : [Rapports Église/État](#) ; [Laïcité](#)

Date : 17 janvier 2009

En votant mardi dernier une loi reconnaissant les unions homosexuelles comme des « mariages », le conseil municipal de Washington D.C. vient d'abolir le respect des droits à l'objection de conscience dans la capitale fédérale tout en portant un sale coup aux pauvres et aux nécessiteux du district. La loi, qui devrait être, sans difficulté tout prochainement signée par le maire de

Washington, **Adrian Fenty**, donnera force à cette législation stupide et fera entrer Washington D.C. dans le « club des cinq », les cinq États américains qui reconnaissent comme « mariage » les unions entre personnes de même sexe. Il est à noter que partout ailleurs où une telle loi adoptée par le législateur d'un État puis soumise à référendum, elle a été abolie.

L'archidiocèse de Washington avait mené un combat de principe en novembre dernier contre ce projet législatif. Ce fut donc sans succès. Les conséquences sont dramatiques. D'abord, parce que

l'objection de conscience est balayée par cette disposition. Ensuite, parce que l'archidiocèse ne pourra plus assurer son service social aux plus démunis. « *Le District [de Columbia]*, avait expliqué l'archevêque **Donald Wuerl**, exige des **Catholic Charities** qu'elles garantisse une obéissance à ses lois pour obtenir des contrats et des prêts [...] Dès lors que les **Catholic Charities** ne peuvent plus se conformer aux exigences de la ville de reconnaître et de promouvoir les mariages entre personnes de même sexe, la ville nous refusera tout contrats ou autorisations d'exercer. » Les **Catholic Charities** ne pourront donc plus désormais servir la population de la capitale fédérale puisqu'elle n'en auront plus ni l'autorisation légale du District ni ses contributions financières.

Le jour même où le vote était connu, l'archidiocèse fit connaître sa position dans un communiqué : « *l'archidiocèse s'est fait l'avocat d'une loi qui tiendrait une position équilibrée entre*

le souhait du conseil de redéfinir le mariage et le besoin de protéger la liberté religieuse. Il est regrettable que la loi n'ait pas abouti à cet équilibre. » Tout en rappelant l'engagement de l'Église « *à servir ceux qui en ont besoin, indépendamment de leur race, croyance, genre, origine ethnique ou orientation sexuelle* », le communiqué regrette donc que l'Église soit privé de l'exercer, mais toutefois « *espère qu'à l'avenir elle pourra travailler en partenariat avec le District of Columbia dans le respect de la mission de l'Église catholique.* » T'as qu'à croire, comme dirait un titi parisien. Pour souper avec le diable, il faut une longue cuillère. Celle de l'archidiocèse de Washington était visiblement trop courte.

